

PARIS, le

INTERVENTION DE Jean-Pierre SUEUR, DEPUTE DU LOIRET,
A L'OCCASION DU "PREMIER JOUR DU TIMBRE Jean ZAY",

Le 18 février 1984

JEAN ZAY, DEPUTE DU LOIRET

M. Michel LESSEUR m'a demandé d'évoquer ici la figure de Jean ZAY, député du Loiret. Désigné comme candidat par les comités radicaux et radicaux-socialistes de la 1ère circonscription du Loiret, Jean ZAY devait se présenter aux élections législatives de 1932 en même temps que le socialiste Claude LEWY et le communiste A.PARSAL face au député sortant, Maurice BERGER, représentant "la Réaction", comme le dit alors Jean ZAY. Campagne rude, durant laquelle la "France du Centre" guerroyait contre le "Républicain Orléanais" avec une rare vigueur, et cela d'autant plus que M. BERGER est "très connu et fort riche", pour reprendre les termes du Dictionnaire des Parlementaires Français.

Le programme que défend Jean ZAY dans de multiples réunions tient en quatre points qu'il énonce ainsi :

"Il faut assurer la paix, par le désarmement général, progressif et contrôlé, par la préparation d'une Fédération Européenne ;

./...

il faut établir la justice fiscale, par le contrôle des dépenses de l'Etat et l'amélioration du sort des agriculteurs, des ouvriers, des commerçants ;
il faut servir le progrès social et réaliser l'égalité des enfants de France devant l'instruction ;
il faut préserver les institutions républicaines."

Comme on le voit, les grandes orientations de ce programme n'ont rien perdu de leur actualité.

La profession de foi que Jean ZAY envoie aux électeurs témoigne de solides convictions républicaines et, en même temps, d'un pragmatisme, d'un sens du réel, par nature défiant à l'égard des promesses électorales qu'il traite avec quelque ironie. Ainsi écrit-il : "Seul un gouvernement nettement républicain pourra résoudre les difficiles problèmes de l'heure (...) Les événements vont si vite qu'il ne m'est pas possible de les prévoir tous. Vous ne m'en voudrez pas de n'apporter ici ni promesses démagogiques, ni théories irréalisables."

Le 8 mai au soir, Jean ZAY, qui avait bénéficié du désistement de Claude LEWY et des voix de la majorité de l'électorat communiste, était élu avec 484 voix de majorité. Il serait réélu quatre ans plus tard avec 2162 voix d'avance contre le même Maurice BERGER. Comme l'écrit son biographe Marcel RUBY "La campagne n'a pas la même âpreté qu'en 1932. Il a suffi à Jean ZAY d'exposer à ses électeurs le travail qu'il avait accompli au cours de son premier mandat."

Et il suffit en effet de lire la presse de l'époque ou de se reporter aux archives de l'Assemblée Nationale pour constater

à quel point Jean ZAY fut dans le Loiret comme à Paris l'avocat inlassable de toutes les causes, des plus modestes aux plus universelles, où la justice et la liberté lui paraissaient en jeu.

Chaque samedi, Jean ZAY reçoit à Orléans ses électeurs. Il soutient toujours les demandes présentées par les communes pour l'électrification, l'adduction d'eau, la construction des écoles. Il développe les contacts avec les syndicats, la CGT en particulier. Il tente de lutter contre le chômage et multiplie ses efforts pour sauver le personnel licencié de la compagnie des tramways du Loiret. Il soutient sans relâche la cause des viticulteurs du Val de Loire. Il s'occupe activement de l'organisation de l'aéroport de BRICY. A l'Assemblée, il fait partie de la commission du commerce et de l'industrie ainsi que de la commission de législation civile et criminelle. Il appartient également à la commission d'enquête chargée de rechercher les responsabilités encourues depuis l'origine de l'affaire Stavisky, où son souci de rechercher la vérité et de la défendre lui vaut de solides inimitiés. Encore "inimitié" est-il un mot faible, car comment ne pas dire que cet homme fut jusqu'à la fin poursuivi par la haine d'une médiocratie raciste qui ne pouvait supporter ni son origine, ni son intelligence, ni son esprit républicain.

Il est émouvant et instructif de feuilleter les pages du Journal Officiel et de retrouver ces interventions de Jean ZAY qui demandait que la retraite des cheminots ne soit plus une retraite par capitalisation mais par répartition, qui évoquait

les horaires de travail des cheminots, le renforcement de la sécurité, la réglementation du travail de nuit et défendait les revendications propres aux mécaniciens, chauffeurs et wattmen -il était à l'Assemblée secrétaire du groupe de défense des Cheminots-, ou encore de relire ces discours par lesquels il soutenait dans son intégralité le programme de la Fédération Nationale des Mutilés du Travail (barème d'incapacité, salaire de base, majoration aux mutilés d'après 1927, distribution gratuite d'appareils de prothèses, etc.) : durant son mandat, Jean ZAY a assisté à de nombreux congrès nationaux des Mutilés du Travail.

Son souci de défendre les agriculteurs s'est manifesté notamment par le dépôt le 24 janvier 1933 d'un amendement signé conjointement par lui-même et par Pierre MENDES-FRANCE "exonération des droits de timbres et d'enregistrement tous les procès sur les lois de révision des baux ruraux". Le 14 février 1933, c'est encore l'un de ses amendements qui préserve les intérêts des petits pensionnés, comme on disait à l'époque, tout en supprimant les cumuls abusifs, sujet qui était déjà d'actualité. Et ainsi, au fil des pages, on retrouve des échos de son action en faveur des artisans et commerçants, des restaurateurs -il est l'auteur d'une proposition de loi sur la grivèlerie-, des professeurs d'éducation physique, des élèves-maîtres des écoles normales, ou des écrivains. Ainsi, avant que, devenu ministre, Jean ZAY ne fasse voter un important projet de loi sur le droit d'auteur et le contrat d'édition, il avait déjà présenté le 3 juillet 1934 la proposition de loi ainsi rédigée :

Exposé des Motifs

"Messieurs, les écrivains et auteurs d'ouvrages littéraires, par suite de l'absence de moyens de contrôle sur les éditions de leurs oeuvres, sont placés dans une situation défavorisée, contre laquelle ils n'ont cessé de protester et qui appelle, semble-t-il, des mesures législatives. C'est ainsi que le dernier congrès des écrivains français tenu à Orléans au mois de juin 1934 a adopté sur ce sujet des voeux particulièrement pressants. Nous avons l'honneur de proposer à la Chambre des Députés un texte qui permettrait de remédier à cette situation :

Proposition de Loi

Art 1er : L'imprimeur de tout ouvrage littéraire de plus de 50 pages est tenu de numéroter mécaniquement chaque exemplaire.

Art 2 : Le double emploi d'un même numéro constitue à la charge de l'imprimeur et de l'éditeur le délit prévu par l'article 282 du Code Pénal."

Cette attention portée au livre fut constante chez Jean ZAY qui fut toujours fasciné par l'écriture, car depuis les écrits de l'enfance évoqués par Marcel RUBY-tel "Le Punching Ball, grand roman d'aventures inédites, 32 pages, 32 chapitres" jusqu'à "Souvenirs et Solitudes" en passant par les milliers d'articles du "Grenier", du "Progrès du Loiret", de "La France du Centre", d'"Heures Claires", les discours du député, du congressiste ou du ministre, sans oublier les romans policiers

comme "La Bague sans Doigt" publié aux éditions Sequana, ou le "Château du Silence" qui recèle encore tous ses mystères, Jean ZAY fut un écrivain dont le style était singulièrement incisif et efficace. Il y aurait encore beaucoup à apprendre dans ces pages écrites à l'encre violette et pas toujours publiées -et peut-être pourrait-on souhaiter que l'un de nos étudiants orléanais écrive un jour une thèse sur le style de Jean ZAY, cependant que l'un de ses camarades en préparera une seconde sur "Jean ZAY, député". Je suis persuadé que nous avons encore beaucoup à connaître et à apprendre de lui.

Mais qu'il me soit permis de finir par une citation qui, me semble-t-il, résume bien la philosophie politique de Jean ZAY. La jeunesse française ne pourra affronter efficacement son avenir -disait-il- que lorsque "l'humanisme libéral où on la forme et qui répond à notre civilisation traditionnelle et à notre prestigieux avancement intellectuel et moral saura se doubler d'une doctrine fortement exprimée, exaltante et pour tout dire, jacobine."

Entre la nécessaire liberté, le nécessaire développement de l'initiative dans tous les domaines, y compris le domaine économique, et cette autre nécessité, pour les élus du peuple et les pouvoirs publics, d'avancer vers la justice et la solidarité sans lesquelles il n'est pas de progrès, de combattre une loi de la jungle qui est toujours la loi du plus fort ou du plus puissant -en un mot, de maîtriser et de planifier le cours des choses-, Jean ZAY recherchait déjà une synthèse, comme le ferait plus tard son ami Pierre MENDES-FRANCE dans la République Moderne. Je suis persuadé qu'il eût été passionné par nos

ASSEMBLÉE NATIONALE

Suite n° 6

débats d'aujourd'hui, qui furent aussi les siens. C'est d'ailleurs parce qu'ils furent les siens que nous avons encore beaucoup à apprendre de lui.